

| | |
|---|---|
| <p>Espèce d'intérêt communautaire</p> <p>code européen 1361</p> | <p>Nom français : Lynx boréal ou Lynx d'Europe</p> |
| <p><i>Nom latin : Lynx lynx lynx, Linnaeus 1758</i></p> | |



DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE :

- Massif vosgien :** l'espèce est considérée aujourd'hui, avec quelques individus, comme en **état de conservation critique**. Le Lynx boréal avait disparu du massif vosgien au XVII^{ème} : chasse, diminution des proies, piégeage, modification des paysages etc, comme pour de nombreuses autres populations européennes. 21 individus ont été réintroduits entre 1983 et 1993 sur le massif, mais seulement 10 se sont maintenus. Ils n'ont toutefois pas trouvé les conditions optimales au développement d'une population pérenne et le nombre de lynx ne cesse de décroître depuis 2005. L'aire vosgienne occupée par le Lynx (environ 400 km² en 2018) est composée d'un noyau de présence principal localisé dans les Vosges du sud depuis Masevaux (Haut-Rhin) au sud jusqu'à la hauteur du massif du Taennchel dans la région de Ribeauvillé (Haut-Rhin) au nord. Cette aire présente des prolongements côté lorrain dans le département des Vosges, jusqu'en Franche Comté. On estime aujourd'hui la population **du sud** du massif à quelques individus, principalement des mâles, dont un provient des lâchers réalisés par l'Allemagne dans le cadre d'un programme LIFE (programme *Luchs Pfalzerwald* : 20 lynx lâchés d'ici 2021 : 10 originaires de Suisse, et 10 de Slovaquie) et un autre du massif du Jura. Dans le nord du massif, plusieurs individus issus des lâchers allemands font régulièrement incursion côté français : cette opération pourrait donc modifier la donne d'ici quelques années.

La présence du Lynx dans le Massif des Vosges constitue un enjeu qui va bien au-delà des limites de ce territoire. C'est la viabilité à long terme d'une « métapopulation » ouest-européenne de lynx (Jura, Vosges, Palatinat, Foret-Noire) qui est en jeu. En effet, localisé entre la forêt du Palatinat en Allemagne et le Massif du Jura, qui accueille le cœur de la population française de lynx, le Massif des Vosges occupe une position stratégique au niveau ouest-européen en matière d'échanges entre populations.
- National :** on estime la population à 200 lynx dans les montagnes françaises, du Jura jusqu'aux Alpes. Le noyau de population du Jura, avec ses prolongations sur le versant Suisse, est le plus dynamique d'Europe occidentale (Alain Laurent, 2015). L'aire occupée par l'espèce représentait, en 2017, environ 8700 km².
- Europe communautaire :** jusqu'au milieu de l'Holocène, le Lynx boréal était très largement répandu en Europe. Durant les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, les populations ont été fortement réduites en petites populations relictuelles, suite à l'impact des activités humaines (chasse, exploitation des forêts, développement de l'agriculture).

L'espèce a bénéficié de programmes de réintroduction. Le premier projet a eu lieu en Allemagne en 1970 en Bavière, et a été suivi par 12 autres initiatives dans 8 pays différents. Plus de 175 lynx ont été réintroduits entre 1970 et 2007. Actuellement, deux programmes sont en cours : l'un dans le parc national de Kalkalpen en Autriche, et l'autre dans le Palatinat, en Allemagne.

A noter que l'Europe abrite trois sous-espèces différentes.

INTERET PATRIMONIAL :

Le Lynx est un des derniers grands prédateurs présents dans les forêts européennes. Sa présence sur un territoire donné est susceptible d'entraîner des interactions en cascades avec les autres espèces. En effet il peut contrôler les prédateurs des niveaux trophiques inférieurs, comme le renard par exemple, mais aussi réduire l'abondance des populations de ses proies d'ongulés et impacter ainsi sur la régulation de l'abroustissement en forêt, ou le pâturage des prairies par ces derniers.

Il est classé « En danger » sur la liste rouge UICN des espèces menacées en France (UICN France et al., 2009, 2017). La population vosgienne-palatine est quant à elle considérée « En danger critique » (Liste rouge UICN). Depuis 2017, le Lynx figure sur la liste des espèces prioritaires pour les politiques publiques en France (Savoure-Soubelet & Meyer, 2018). Il devient une espèce retenue pour les PNA « sa situation appelant à la mise en place d'un plan d'actions coordonné » (UICN France et al., 2017). Le Lynx est également inscrit sur plusieurs listes internationales (Convention de Washington, convention CITES) et européennes (Directive Habitat Faune Flore, convention de Berne) justifiant la nécessité d'une protection ou la mise en place de mesures de conservation sur l'ensemble de son aire de répartition.

Le Lynx figure aussi sur la Liste Rouge d'Alsace comme espèce « En danger critique » (Odonat, 2014) et sur celle de Franche-Comté comme espèce « Vulnérable ».

STATUT(S) DE PROTECTION

Le Lynx est une espèce protégée et menacée d'extinction sur le territoire français (Loi n°76-629 relative à la protection de la nature, article L.411-1 du Code de l'Environnement, arrêté ministériel du 17 avril 1981 mis à jour le 23 avril 2007, arrêté ministériel du 27 mai 2009).

DESCRIPTION DE L'ESPECE :

Reconnaissance : le lynx est le félin le plus grand d'Europe. Haut sur pattes, il mesure 50 à 75 cm au garrot, 80 à 130 cm de long et pèse 18 à 25 kg. Il porte une fourrure mouchetée de taches noires épaisses et sa queue, courte, se termine par une touffe de poils noirs. Sa couleur varie du blanc crème au brun roux. Des pinceaux de poils noirs raides de 3 à 4 cm se dressent à l'extrême pointe des oreilles et l'aide à mieux capter les sons : il peut notamment entendre des chevreuils à 500 m de distance.

Alimentation : le Lynx est exclusivement carnivore et très rarement charognard. Il se nourrit essentiellement de chevreuils et de chamois. Le taux de prédation annuel d'un lynx est estimé entre 40 et 70 ongulés. Il chasse à l'approche et capture ses proies par surprise.

Reproduction : en général, le domaine vital d'un male superpose celui d'une ou deux femelles. La période de reproduction s'étend de janvier à avril. La femelle n'a qu'un seul cycle ovulatoire par an, de quelques jours, et ne se reproduit pas forcément chaque année. Les petits, au nombre d'1 à 4, mais en moyenne 2, naissent aveugles dans une tanière garnie de plumes, de poils ou d'herbes sèche, au terme d'une gestation de 10 semaines environ. Ces gîtes « de naissance » peuvent être une simple cavité, une souche d'arbre renversée ou encore un trou sous un rocher. Les naissances ont lieu fin mai – début juin. Après la naissance, la petite famille se déplace régulièrement dans différents gîtes, répartis sur une courte distance.

Au bout de 10 mois passés avec leur mère, les jeunes lynx se dispersent et errent jusqu'à s'installer sur leur propre territoire, qu'ils conserveront à vie.

On observe une mortalité élevée chez les juvéniles avec un taux de 50% avant la dispersion. Lors de l'émancipation des subadultes, une mortalité importante est encore constatée... Les causes en sont nombreuses : malnutrition, maladie et accidents.

A noter que les capacités de dispersion de cette espèce sont faibles : entre 25,9 km dans les Alpes et 63.1 km dans le Jura, les femelles restant en général assez proches de leur lieu de naissance.

Comportement : c'est un animal solitaire vivant sur de grands espaces, chasseur nocturne qui n'a pas de gîte fixe. Ses pics d'activité sont le crépuscule (tout comme sa proie principale, le chevreuil) et l'aube. Au cours de la journée il somnole au soleil sur des rochers en surplomb ou s'abrite du vent et de la pluie sous le couvert des arbres.

Il peut se cantonner plusieurs jours sur quelques hectares ou parcourir une vingtaine de kilomètres par nuit pour trouver ses proies. Sa durée de vie moyenne est de 15 à 20 ans.

Le Lynx boréal n'attaque pas l'Homme : aucun cas d'accident n'a été rapporté.

DESCRIPTION DE SON MILIEU DE VIE :

Le Lynx boréal vit majoritairement dans les milieux forestiers, qui représentent l'habitat principal de ses proies de prédilection (Ongulés sauvages). La composition du peuplement forestier lui-même semble de peu d'importance, si les populations d'Ongulés sont présentes et que le milieu lui offre des possibilités de se dissimuler et de se déplacer discrètement.

Les massifs forestiers utilisés par le Lynx sont souvent situés en montagne car l'influence humaine y est moindre. Le Lynx peut cependant tolérer les zones utilisées par l'homme... quand elles sont aussi fréquentées par ses proies.

Il affectionne les zones escarpées et ayant une forte hétérogénéité forestière (sous-bois fournis, troncs, branches etc) lui apportant une tranquillité et une faible visibilité pour le repos et l'activité de chasse.

Le Lynx présente de faibles capacités de dispersion et est très sensible à la fragmentation des forêts et aux infrastructures linéaires de transport terrestre (ILT). Ces perturbations freinent en effet la dispersion des individus et augmentent le risque de mortalité par collision. Les échanges d'individus entre les populations voisines peuvent alors être affectés, ce qui engendre un impact négatif sur la variabilité génétique et la viabilité démographique de l'espèce.

Son territoire s'étend entre 200 et 450 km² pour un mâle et 100 à 150 km² pour une femelle.

La densité estimée d'une population établie est comprise entre un individu sédentaire pour 100 km² et au maximum trois individus pour 100 km².

LOCALISATION SUR LES SITES NATURA 2000 des Hautes Vosges :

| COMMUNES | LIEU-DIT | SURFACE (en hectare) |
|-------------------------------------|----------|-------------------------------------|
| Diverses communes des Vosges du Sud | / | Environ 400 km ² en 2018 |

ETAT DE LA POPULATION SUR LES SITES natura 2000 des Hautes Vosges :

- **nombre d'individus, densité de la population** : 3 individus estimés en 2018 sur le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, uniquement des mâles. A noter des incursions en dehors du Parc, au nord du massif, en raison de l'opération allemande de réintroduction dans le cadre d'un programme LIFE (programme *Luchs Pfalzerwald* : 20 lynx lâchés d'ici 2021) ;
- **échanges de la population du site avec les populations voisines** : colonisation spontanée possible depuis le massif jurassien ou les Vosges du nord mais présence d'obstacles peu franchissables (autoroutes, col de Saverne, Canal de la Marne au Rhin etc). Les capacités de dispersion de cette espèce restent faibles, ce qui handicape les possibilités de recolonisation naturelle.
- **viabilité de la population du site Hautes-Vosges** : avec seulement quelques individus, il est évident que la population du massif des Vosges n'est pas viable. Des renforcements de population (tels que pratiqués en limite nord par les allemands) ou des arrivées naturelles d'individus issus du massif du Jura peuvent seuls permettre un développement de l'espèce.

MENACES AVEREES ET POTENTIELLES (en général et sur le site en particuliers) :

Même si les conditions d'habitats sont favorables à l'espèce sur le massif et que les ressources alimentaires existent en effectif important, le petit noyau d'animaux fondateurs de la population vosgienne (dix individus) à très vite été exposé à des facteurs de mortalité d'origine humaine (collisions, braconnage...). La destruction volontaire directe est le principal risque, mais demeure également le problème essentiel de connectivités écologiques vers le nord et le sud du massif des Vosges.

GESTION CONSERVATOIRE :

- **ENJEUX DE LA GESTION** : la conservation du Lynx implique de maintenir ou de restaurer des continuités naturelles suffisamment vastes pour permettre des échanges entre les massifs du Jura, des Vosges et du Palatinat. L'acceptation de l'espèce par les populations et notamment par les éleveurs et les chasseurs, constitue également un enjeu important ;
- **PROPOSITIONS DE GESTION CONSERVATOIRE** : maintien et développement de corridors écologiques facilitant le déplacement des individus et la recolonisation naturelle. Une série de mesures de gestion (de suivis, de médiation etc) sont

consignées dans un **plan d'action régional** discuté depuis 2016 et arrêté en 2019 (cf ci-dessous : CHARBONNEL A. & GERMAIN E. : PRA 2019)

- PROPOSITIONS DE METHODES DE SUIVI DE L'ESPECE SUR LE SITE : des suivis sont d'ores et déjà menés (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Observatoire des Carnivores Sauvages) ;
- ETUDES SUPPLEMENTAIRES : étude proies – prédateur, améliorer les connaissances sur l'habitat du lynx sur le massif, cartographier, caractériser et hiérarchiser les corridors potentiels pour le Lynx etc (cf CHARBONNEL A. & GERMAIN E. : PRA 2019).

BIBLIOGRAPHIE (extrait) :

- CHARBONNEL A. & GERMAIN E., coordination, 2019. Plan Régional d'Action (PRA) Lynx Massif des Vosges : rétablir l'état de conservation du Lynx boréal (*Lynx lynx*) dans le Massif des Vosges dans le cadre d'une démarche concertée et partagée avec les acteurs du territoire. Centre de Recherche et d'Observation sur les Carnivores (CROC), France, 254p.
- LAURENT A., 2015. Le Lynx boréal. In HEUACKER V., KAEMPF S., MORATIN R. & MULLER Y. (coord.), 2015. *Livre rouge des espèces menacées en Alsace*. Collection Conservation. Strasbourg, ODONAT : p.315.
- Lynx boréal : félin rare et méconnu de nos forêts. WWF . <<https://www.wwf.fr/especes-prioritaires/lynx-boreal>>
- Le Lynx boréal. Natura 2000 en Lorraine – Les espèces <http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/1104934_Dreal_Lorraine_Natura_2000_Les_Especies_Vol_cle75a9b1.pdf>: pp 118-121.
- Le réseau Loup – Lynx. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage <http://www.oncfs.gouv.fr/Le-Reseau-Loup-Lynx-ru100>